

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 9 juin 2025, à 16 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Gilles FOURNIER Raynald DUGUAY

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

SONT ABSENTS

M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Mario GAUMONT Roger VIGNOLA

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ
M ^{me} la trésorière	Claudia DUPUIS (de 16 h 30 à 16 h 48)

CITOYENS: 4

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2025-06-214

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2025, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-215

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025 tel qu’établi
par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l’égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2025-06-216

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2025**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance
extraordinaire du 21 mai 2025 tenue à 16 h 30 au moins vingt-quatre heures
avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture,
conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2025 tenue
à 16 h 30 tel qu’établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l’égard de ce
procès-verbal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2025-06-217

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2025**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance
extraordinaire du 4 juin 2025 tenue à 8 h 30 au moins vingt-quatre heures
avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture,
conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2025 tenue
à 8 h 30 tel qu’établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l’égard de ce
procès-verbal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2025-06-218

**RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE
LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la
Commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles
apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 12 mai 2025 : décisions CP-0525-179 à CP-0525-191 inclusivement;
- 21 mai 2025 : décisions CP-0525-192 à CP-0525-207 inclusivement;
- 26 mai 2025 : décisions CP-0525-208 à CP-0525-212 inclusivement;
- 2 juin 2025 : décisions CP-0625-213 à CP-0625-231 inclusivement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2025-06-219

DÉPÔT PAR LA TRÉSORIÈRE DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – EXERCICE FINANCIER 2024

Une présentation du rapport de l'auditeur indépendant et un résumé du rapport financier sont faits par la trésorière de la VILLE DE PORT-CARTIER, à la satisfaction du conseil municipal. Le rapport financier complet sera déposé sur le site Internet de la Ville.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'accepter le dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de la Ville de Port-Cartier pour l'exercice financier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-220

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2025-395 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT À LA ZONE 46 F »

CONSIDÉRANT qu'une séance de consultation publique a été tenue le 9 mai 2025 sur le premier projet de règlement n° PR-25-02 (1);

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption d'un second projet de règlement n° PR-25-02 (2) le 12 mai 2025, et à la publication d'un avis le 15 mai 2025 concernant la possibilité de formuler des demandes de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 2025-395, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 46 F ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-392 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-074 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES ROUTIERS »

M. le conseiller Raynald DUGUAY donne avis de motion que le projet de règlement n° 2025-392 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 2006-074 concernant la circulation et le stationnement des véhicules routiers » qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Ce règlement vise notamment à augmenter l'amende prévue pour la sanction d'une infraction à l'article 33 en ce qui a trait à la circulation ou l'immobilisation sur les plages, sur les cordons littoraux, dans les marais et dans les marécages situés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent.

Il vise également à modifier la disposition concernant la circulation de véhicule hors route à proximité de maisons d'habitation.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-394 INTITULÉ « RÈGLEMENT D’EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 345 000 \$ POUR L’ACQUISITION DE VÉHICULES LOURDS »

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, par les présentes :

- donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 2025-394 intitulé : « Règlement d’emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 345 000 \$ pour l’acquisition de véhicules lourds »;
- dépose le projet du règlement numéro 2025-394 intitulé : « Règlement d’emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 345 000 \$ pour l’acquisition de véhicules lourds ».

2025-06-221

MOUVEMENT DU PERSONNEL POUR LE MOIS D’AVRIL 2025

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’approuver le mouvement du personnel pour le mois d’avril 2025, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

DUPUIS, Alexis	Surveillant aux activités sportives	2025-04-29
----------------	-------------------------------------	------------

TERMINAISON

Aucune

EMBAUCHE – ÉTUDIANT

MALONEY, Léane	Coordonnatrice de camp de jour	2025-04-28
----------------	--------------------------------	------------

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2025-06-222

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ESSAIS D’ÉCOULEMENT SELON LA NORME NFPA-291 – ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE POUR LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE – MANAGEMENT SIMO INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de MANAGEMENT SIMO INC. pour des services professionnels visant des essais d'écoulement selon la norme NFPA-291 dans le cadre d'une étude complémentaire pour la zone industrialo-portuaire;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat de services professionnels à l'entreprise MANAGEMENT SIMO INC. visant des essais d'écoulement selon la norme NFPA-291 dans le cadre d'une étude complémentaire pour la zone industrialo-portuaire, au montant de 9 966,99 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette entreprise en date du 24 mars 2025 et à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 8 mai 2025;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté au quai;

D'autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-223

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉFECTION ET LA MISE À NIVEAU DU QUAI MUNICIPAL DE PORT-CARTIER ET DE LA JETÉE DE LA ROUTE D'ACCÈS AU QUAI – PROJET N° VPC-QM-SP-20240715-01 – GHD CONSULTANTS LTÉE – FACTURE N° 762-0031590

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 30 543,39 \$, taxes incluses, à l'entreprise GHD CONSULTANTS LTÉE en paiement pour les services professionnels visant la réalisation d'une étude préliminaire pour la réfection et la mise à niveau du quai municipal de Port-Cartier et de la jetée de la route d'accès au quai, faisant l'objet du projet n° VPC-QM-SP-20240715-01, le tout conformément à la facture n° 762-0031590, ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 29 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-224

AUTORISATION DE PAIEMENT – REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION DE L'ÉQUIPE DE LA VILLE AU DÉFI ENTREPRISE DU TRIATHLON DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 182,77 \$ à M^{me} Éloise CHARETTE, représentant le remboursement des frais d'inscription de l'équipe de la Ville au Défi Entreprise du Triathlon de Port-Cartier qui se tiendra le 21 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2025-06-225

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTÉ N° 23 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L’EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 755 018,04 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 75 501,80 \$, taxes en sus, à l’entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 23 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l’eau potable, faisant l’objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 23 daté du 30 avril 2025 ainsi qu’à la recommandation du Service des travaux publics en date du 8 mai 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2025-06-226

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L’EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60915771

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 81 789,25 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 8 178,93 \$, taxes en sus, à l’entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l’eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60915771 datée du 25 avril 2025 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 5 mai 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2025-06-227

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L’EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60911855

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 22 892,31 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 2 289,23 \$, taxes en sus, à l’entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l’eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60911855 datée du 3 avril 2025 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} mai 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2025-06-228

AUTORISATION – PRÊT DE PERSONNEL ET SOUTIEN TECHNIQUE – DON DE MATÉRIAUX – PROJET D’AMÉNAGEMENT D’UN NOUVEAU SENTIER DANS LE BOISÉ « L’ÉCOLE BUISSONNIÈRE » (SENTIER DU HÉRON) – CENTRE ÉDUCATIF L’ABRI

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’autoriser le prêt de personnel et de soutien technique du Service des travaux publics de même que le don de matériaux (gravier, biomasse de jardin) au groupe Les Buissonniers du Centre éducatif l’Abri, dans le cadre de leur projet d’aménagement d’un nouveau sentier dans le boisé « L’école buissonnière » (sentier du Héron), le tout suivant la demande adressée à la mairie en date du 12 mai 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2025-06-229

ATTRIBUTION DE HUIT (8) BOURSES DU MÉRITE – CENTRE ÉDUCATIF L’ABRI

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

DE confirmer l’attribution huit (8) bourses du mérite, au montant de 100 \$ chacune, remises le 3 juin dernier à l’occasion du Gala Méritas du CENTRE ÉDUCATIF L’ABRI, aux élèves s’étant le plus impliqués dans les domaines culturel, artistique et scientifique, l’école ou le Centre de services scolaire en décidant;

D’autoriser la trésorière à verser la bourse au bénéficiaire désigné comme susdit.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2025-06-230

MOUVEMENT DU PERSONNEL POUR LE MOIS DE MAI 2025

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’approuver le mouvement du personnel pour le mois de mai 2025, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

BANVILLE, Guylaine	Responsable aquatique	12-05-2025
BUJOLD, Maude	Secrétaire, Service du greffe (temps partiel)	13-05-2025
BOIVIN, Catherine	Monitrice-Surveillante	29-05-2025

TERMINAISON

Aucune

EMBAUCHE – ÉTUDIANT

LAVOIE, Alex	Coordonnateur aux activités sportives	12-05-2025
TREMBLAY, Vincent	Moniteur aux activités sportives	21-05-2025
DESCHÊNES-CERVANTES, Antoine	Moniteur aux activités sportives	21-05-2025
GAUDREAUULT-GAGNON, Jared	Préposé à l’entretien des terrains	26-05-2025

SERGERIE, Mathias Moniteur aux activités sportives 28-05-2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-231 **AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS –
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉFECTION ET LA MISE À NIVEAU
DU QUAI MUNICIPAL DE PORT-CARTIER ET DE LA JETÉE DE LA ROUTE
D’ACCÈS AU QUAI – PROJET N° VPC-QM-SP-20240715-01 – GHD
CONSULTANTS LTÉE – FACTURE N° 762-0030964**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 57 834,44 \$, taxes incluses, à l'entreprise GHD CONSULTANTS LTÉE en paiement pour les services professionnels visant la réalisation d'une étude préliminaire pour la réfection et la mise à niveau du quai municipal de Port-Cartier et de la jetée de la route d'accès au quai, faisant l'objet du projet n° VPC-QM-SP-20240715-01, le tout conformément à la facture n° 762-0030964 datée du 28 mars 2025, ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 27 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2025-06-232 ADJUDICATION DE CONTRATS – VENTE DE SURPLUS D’ACTIFS 2025
DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N^O VPC-STP-VA-20250430-
01**

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres pour la vente de son surplus d'actifs 2025;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions furent reçues, tel qu'il appert du procès-verbal de l'ouverture des soumissions en date du 28 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'adjuger en faveur des plus hauts soumissionnaires, la vente des surplus d'actifs 2025 de la Ville de Port-Cartier, répartis de la façon suivante :

Adjudicataire : Denis DEROY

TYPE D'ÉQUIPEMENT	MARQUE	N° D'UNITÉ	ANNÉE	PRIX SOUMIS (\$) (Taxes en sus)
Véhicule trackless	Trackless	00-191-03	2000	2 000,00 \$
Souffleuse	Vohl	98-182-01	1988	150,00 \$

Adjudicataire : Pierre LAVOIE

TYPE D'ÉQUIPEMENT	MARQUE	N° D'UNITÉ	ANNÉE	PRIX SOUMIS (\$) (Taxes en sus)
Souffleur	Trackless	N/A	N/A	285,00 \$
Camion-citerne	Ford	79-150-03	1979	1 000,00 \$
Véhicule de promenade	Chevrolet	05-101-02	2005	100,00 \$
Souffleuse	Trackless	N/A	N/A	119,00 \$

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Véhicule basse-vitesse	Kargo	N/A	2013	1 200,00 \$
Boyaux de décharge, 1 lot	N/A	N/A	N/A	20,00 \$
Pompe 10 CV	Briggs + Stratton	N/A	N/A	22,00 \$
Pompe 18 CV	Briggs + Stratton	N/A	N/A	22,00 \$
Ensemble de pinces de désincarcération	Holmatro	N/A	N/A	100,00 \$
Échelles, 1 lot	N/A	N/A	N/A	22,00 \$
Débroussailleuses, 1 lot de 4	Diverses	N/A	N/A	60,00 \$
Débroussailleuses, 1 lot de 2	Diverses	N/A	N/A	40,00 \$
Plaque vibrante	Mikasa	N/A	N/A	30,00 \$
Rétrocaveuse	Case	84-180-01	1984	3 400,00 \$
Compresseur d'air	Robbins	N/A	N/A	100,00 \$
Générateur	Caterpillar Brown Boveri	N/A	1977	500,00 \$

Le tout conformément aux soumissions reçues, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service du greffe en date du 28 mai 2025;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation des contrats mentionnés ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-233

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES TECHNIQUES – AUSCULTATION DES CHAUSSÉES SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – GROUPE TRIFIDE INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de GROUPE TRIFIDE INC. pour des services techniques visant l'auscultation des chaussées sur tout le territoire de la Ville de Port-Cartier;

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat de services techniques à l'entreprise GROUPE TRIFIDE INC. visant l'auscultation des chaussées sur tout le territoire de la Ville de Port-Cartier, au montant de 24 579,10 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette entreprise en date du 14 mai 2025 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 29 mai 2025, sous réserve des termes et conditions du contrat à produire par le Service du greffe;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et l'ingénieur municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-234

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES TECHNIQUES – INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES À LA CAMÉRA CONVENTIONNELLE – CAN-EXPLORE INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de CAN-EXPLORE INC. pour des services techniques visant l'inspection télévisée des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales à la caméra conventionnelle;

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat de services techniques à l'entreprise CAN-EXPLORE INC. visant l'inspection télévisée des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales à la caméra conventionnelle, au montant de 46 320 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette entreprise et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 26 mai 2025, sous réserve des termes et conditions du contrat à produire par le Service du greffe;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et l'ingénieur municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-235

AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – COMITÉ ORGANISATEUR DU MINI-RELAIS POUR LA VIE DE L'ÉCOLE MÈRE D'YOUVILLE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une somme de 150 \$ à titre de don au comité organisateur du Mini-Relais pour la vie de l'École Mère d'Youville, dans le cadre de leur collecte de fonds 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-236

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 MAI 2025

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025, totalisant 191 595 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2025-06-237

OCTROI DE CONTRAT – LEVÉS BATHYMÉTRIQUES ET LEVÉ LIDAR AU BARRAGE DES PIONNIERS – GROUPE CADORET, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC.

CONSIDÉRANT les offres n° S-25-1042-REV-3 et S-25-159 reçues de l'entreprise GROUPE CADORET, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. datées respectivement du 3 juin 2025 et du 4 juin 2025 pour des services professionnels visant des levés bathymétriques et un levé lidar au barrage des Pionniers;

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'octroyer un contrat à l'entreprise GROUPE CADORET, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. pour des services professionnels visant des levés bathymétriques et un levé lidar au barrage des Pionniers pour une somme totale de 62 460 \$, taxes en sus, conformément aux offres n° S-25-1042-REV-3 et S-25-159 de cette entreprise et suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 juin 2025, sous réserve des termes et conditions du contrat à produire par le Service du greffe;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et l'ingénieur municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-238

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – VILLA PORT-CARTIER INC.

ATTENDU QUE l'article 2 de *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1, ci-après la « LCM ») accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population et que ses dispositions doivent recevoir une interprétation large ;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'article 4 de la LCM prévoit que les municipalités ont notamment compétence en matière d'activités communautaires, de développement économique local, d'habitation, de bon gouvernement et de bien-être général de leur population ;

ATTENDU QUE les articles 90 et 92 de la LCM prévoient que les municipalités peuvent accorder toute aide, dont un programme d'aide, qu'elles jugent appropriée à l'égard de ces compétences ;

ATTENDU QUE l'article 91.0.1 de la LCM prévoit que toute municipalité locale peut accorder une aide, y compris sous forme de crédit de taxes, à tout organisme à but non lucratif (ci-après « OBNL ») à vocation sociale qui offre de l'aide ou des services à des personnes physiques ;

ATTENDU QUE VILLA PORT-CARTIER INC. est un OBNL à vocation sociale qui offre de l'aide ou des services à des personnes physiques ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir avec VILLA PORT-CARTIER INC. les modalités d'octroi de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accorder une aide financière à VILLA PORT-CARTIER INC., correspondant au montant des taxes foncières de la propriété sise au 2, rue Le Moyne, pour cinq (5) exercices financiers, le premier étant l'exercice financier 2025;

D'autoriser la trésorière à verser cette subvention, selon les modalités prévues à la convention;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, la convention d'aide financière à intervenir confirmant le terme et les obligations, ainsi que tout autre document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-06-239

AUTORISATION DE SIGNATURE — VENTE DU LOT 6 347 420 DU CADASTRE DU QUÉBEC, EN LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SAGUENAY — COMPLÉMENT DE TERRAIN DU 34, PLACE MCCORMICK

CONSIDÉRANT que M. Robin BOUCHER a fait une demande au Service de l'urbanisme pour l'acquisition d'un complément de terrain adjacent à sa propriété du 34, place McCormick;

CONSIDÉRANT que le lot correspondant à la demande a été créé et déposé au cadastre, soit le lot 6 347 420 du cadastre du Québec, en la circonscription foncière de Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE vendre à M. Robin BOUCHER le lot 6 347 420, du cadastre du Québec, en la circonscription foncière de Saguenay, adjacent au 34, place McCormick, d'une superficie de 201,8 mètres carrés, au prix de 4,25 \$ le mètre carré pour un total de 857,65 \$, plus les taxes applicables;

QUE la vente soit faite aux conditions et obligations ci-dessous, lesquelles devront faire partie intégrante de l'acte de vente :

- La vente est faite sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur;
- L'acquéreur s'engage à utiliser l'immeuble uniquement aux fins suivantes : résidentielles, à titre de complément de terrain au lot 6 135 720 du cadastre du Québec, en la circonscription foncière de Saguenay ;

QUE l'acquéreur mandate un notaire de son choix pour la rédaction de l'acte de vente. Le contrat de vente sera reçu et signé en la Ville de Port-Cartier, la réception des signatures des représentants de la Ville à celui-ci devant avoir lieu à l'Hôtel de Ville, après que le Service du greffe aura approuvé le projet de l'acte de vente ainsi que tous autres documents connexes envisagés, tous les frais notariaux seront à la charge de l'acquéreur;

QUE l'acte de vente notarié soit conclu dans les quatre-vingt-dix (90) jours des présentes;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir, de même que tout autre document utile ou nécessaire pour y donner suite, y compris notamment toute mémoire de répartitions, état des déboursements et toute quittance du prix de vente et des autres sommes à recevoir, dont ils pourront convenir ou qu'ils pourront juger acceptable à cet égard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il fait un état de situation concernant les mises à pied récentes au Groupe Rémahec, donc l'usine PRODUITS FORESTIERS ARBEC INC. de Port-Cartier, représentant environ 70 emplois. Il mentionne que l'usine de biomasse et CARBONITY INC. poursuivront leur exploitation et que certains employés pourront y être relocalisés. Plusieurs ministères sont impliqués dans ce dossier.

Il mentionne que les travaux de réfection d'un tronçon du boulevard du Portage-des-Mousses ont débuté aujourd'hui et sont prévus jusqu'à la fin août. Des voies de contournement permettront de faciliter la circulation.

Il transmet ses félicitations à tous les finissants du Centre éducatif l'Abri ainsi qu'aux récipiendaires des bourses remises lors du Gala méritas du 3 juin dernier.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il transmet ses félicitations au triathlète Charles PAQUET, pour son 5^e rang lors

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

du triathlon de Sardaigne du 31 mai dernier. Après trois courses, il occupe la troisième place au classement cumulatif.

Il transmet ses félicitations à M^{me} Murielle PITRE ainsi qu'à l'École Saint-Alexandre pour le prix gagné pour l'école primaire ayant le mieux encouragé le développement des sports lors du Gala annuel du Réseau du Sport Étudiant du Québec.

Il fait un suivi concernant le projet de construction d'un immeuble de 60 unités de logements abordables. Le projet progresse bien, et est en attente de confirmations pour le financement. Les tests de sol ont été effectués la semaine dernière.

Au nom de M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, absente aujourd'hui, il transmet ses félicitations au comité organisateur de la Grande journée des petits entrepreneurs qui a eu lieu le 7 juin dernier et invite les citoyens à consulter la programmation estivale du Café-théâtre le Graffiti.

M. LE CONSEILLER GILLES FOURNIER

Il n'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY

Il mentionne avoir assisté à la compétition intraclub du CLUB DE NATATION DE PORT-CARTIER INC. (« LES CACHALOTS ») le 15 mai dernier. Il a trouvé ça formidable!

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

Question de M. Gilles DUGUAY

– Concernant le règlement n° 2025-394 intitulé : « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 345 000 \$ pour l'acquisition de véhicules lourds », est-ce possible d'avoir la liste des équipements qui y sont inclus? Est-ce que des demandes de remise à neuf ont été faites avant de prendre la décision d'acquérir des équipements neufs?

- Est-ce qu'un suivi a été fait à la suite de la formation donnée il y a quelques années aux opérateurs du Service des travaux publics?

Question de M^{me} Josée CAISSY

– Est-ce que l'escalier principal de la Promenade du P'tit quai sera réparé prochainement?

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2025-06-240

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 9 juin 2025 soit levée à 17 h 37.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d’assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

AC/bb

Alain THIBAUT
Maire